



Merci de nous retourner remplis et signés :

- La fiche d'inscription
- L'attestation de questionnaire de santé ou le certificat médical
- La licence fédérale
- Le document « deviens judoka » couvrant lors des séances d'essais annuelles

Fiche d'inscription
SAISON 2022 - 2023

Cadre réservé au club

Commune de rattachement :

➤ **Informations administratives**

Elève :
Nom : **Parent(s):**
Nom :
Prénom : Prénom :
Date de naissance : **Téléphone mère :**
Téléphone élève : **Téléphone père :**
Adresse : **Mail de contact :**

CM	
Ch 1	
Ch 2	
Ch 3	
Ch 4	
CE	
Ch Vacs ANCV	
Ch Sports ANCV	
Pass'sport	
Autres	

Problème (s) de santé à noter :

➤ **Autorisations parentales et signature, merci de cocher les cases suivantes :**

- J'autorise les responsables et enseignants du club de judo du Kumo à prendre les dispositions nécessaires en cas d'hospitalisation et/ou d'accident de mon enfant lors des activités exercées dans le cadre du club (animations, entraînements, stages, déplacements).
- J'autorise les responsables du club à publier par voie de presse, sur le site internet, les pages Facebook, Instagram, Twitter du Kumo les photos de mon enfant participant aux différentes animations (shiaïs, passage de ceintures, stages, animations...)
- Je certifie avoir pris connaissance de l'obligation de prise de licence fédérale, de l'assurance fédérale (article 3 du règlement intérieur) et la possibilité de souscrire une garantie complémentaire auprès de celle-ci.
- Je certifie avoir pris connaissance que les pratiquants sont couverts par l'assurance fédérale sous conditions (article 4 du règlement intérieur).
- Je certifie avoir pris connaissance et être en accord avec le règlement intérieur du club.

Date :

Signature :

ATTESTATION
QUESTIONNAIRE RELATIF À L'ÉTAT DE SANTÉ DU SPORTIF MINEUR

*Je soussigné M/Mme [Prénom NOM].....,
en ma qualité de représentant légal de [Prénom NOM],
atteste qu'il/elle a renseigné le questionnaire RELATIF À L'ÉTAT DE SANTÉ DU SPORTIF MINEUR
(arrêté du 7 mai 2021) et a répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.*

Date et signature du représentant légal.

PARTIE POUR LE REPRÉSENTANT LÉGAL

Rendez-vous au dojo !

Le club :

Adresse :

Site internet :

Nom du contact :

N° Tél. :

E-mail :

Séance découverte

Valable jusqu'au : séances effectuées

Tampon ou signature du club :

Kumo
JUDO - Association loi 1901
Affiliation FFJDA n° OU 06 29 156 0
29600 Saint Martin des Champs



DEVIENS JUDOKA

Nom :

Prénom :

3 **SÉANCES GRATUITES**


www.ffjudo.com

PARTIE POUR LE CLUB

Assurance

Cette séance d'initiation comprend une assurance responsabilité civile et accident corporel prise en charge par la FFJDA. Pour en bénéficier, merci de bien vouloir remplir et signer ce document et le remettre au représentant du club avant la séance.

Autorisation parentale

Pour les mineurs, ce document doit être rempli et signé par leur représentant légal.

Je soussigné(e) Madame Monsieur

Nom :

Prénom :

E-mail :

autorise mon enfant :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

à découvrir à la pratique du judo.

LE SOUSSIGNÉ DÉCLARE :

· Avoir pris connaissance des garanties des contrats d'assurance souscrits par la fédération, auprès de la SMACL Assurances en partenariat avec Crédit Agricole Assurances (contrat n°262938/C), pour cette séance d'initiation telles qu'indiquées dans la notice qui lui a été remise*.

SMACL Assurances - Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes régie par le Code des assurances RCS Niort n°301 309 605

· Avoir été informé de sa possibilité à souscrire personnellement des garanties d'assurance individuelle complémentaires.

· Ne présenter aucune contre-indication médicale à la pratique du judo, du jujitsu, du kendo et des disciplines associées de la FFJDA.

* UN FORMULAIRE DE DEMANDE DE LICENCE VIERGE COMPRENANT LA NOTICE D'ASSURANCE DOIT ÊTRE REMIS à L'invité et lu par lui avant signature.

Date :

Signature :

(du représentant légal)

Le soussigné a le droit de demander que soient rectifiées, complétées, mises à jour, verrouillées ou effacées, les données à caractère personnel le concernant qui sont inexactes, incomplètes, équivoques ou périmées.

Règlement intérieur

Article 1 : Le KUMO est une association loi 1901 affiliée à la Fédération Française de Judo sous le numéro 06 29 156 0 et agréée Jeunesse et Sports sous le numéro 29 S 1340.

Article 2 : L'année minimum de naissance pour adhérer au club est fixée à 2017. L'inscription au club peut se faire toute la saison par le règlement de la cotisation annuelle et la fourniture des documents obligatoires signés. Les adhérents doivent remplir par le site internet du club (www.kumo-judo.fr) la fiche de pré-inscription en ligne, ainsi que par le site fédéral, effectuer leur prise de licence au club (<https://www.ffjudo.com/inscription-licence>)

Article 3 : la couverture du club et de ses adhérents sont effectuées par l'assurance fédérale dont la prise est, du coup, obligatoire pour chaque adhérent. Cette adhésion se fait en même temps que la prise de licence à la FFJDA. (CF licence fédérale)

Article 4 : Chaque pratiquant est couvert par l'assurance fédérale sous les conditions suivantes :

- lors des 3 séances d'essais annuelles : d'avoir dûment rempli et fourni le document « deviens judoka » au club.
- au-delà des 3 séances : d'avoir effectué la prise de licence et fourni le règlement de la cotisation auprès du club.

Le bureau ou le professeur ne pourront être tenus responsables d'aucun préjudice moral ou physique si un accident survient hors levées de ces conditions préalables.

Article 5 : En cas de problème de santé (asthme, allergies à des médicaments...), les parents doivent en avertir le club et l'enseignant dès la première séance.

Article 6 : L'inscription et le règlement sont annuels. Le règlement pour la saison peut être effectué en **deux ou quatre** chèque(s) **donné(s) à l'issue des 3 séances d'essais**.

- En cas de règlement en deux chèques, l'encaissement de ceux-ci se fera dès l'inscription.
- Seuls les arrêts justifiés par un certificat médical de plus de 1 mois seront remboursables.

Article 7 : Les parents doivent s'assurer de l'arrivée de l'enseignant à chaque séance, et que celle-ci a bien lieu.

Article 8 : Aucune responsabilité du club ou de l'enseignant ne peut être engagée hors horaires exacts des séances et hors tatamis (les enfants se déplaçant seuls pour se rendre au club ou déposés devant le club sont sous la responsabilité des parents). Pour le bon déroulement de la séance en cours, il est demandé aux parents de ne pas emmener les enfants trop tôt (10 mn maximum avant le début de leur séance). La surveillance et le maintien du calme est assuré par les parents avant horaires exacts du cours.

Article 9 : **L'hygiène étant une marque de respect, les adhérents doivent monter sur le tatami avec les ongles des mains et des pieds propres et coupés. Ils doivent se déplacer hors du tatami en sandales ou claquettes (de plage par exemple). La pratique du judo se fait sans bijoux afin d'éviter les blessures pour soi ou son partenaire (pas de colliers, boucles d'oreilles, bracelets, montre) Le judogi est propre, lavé avant chaque séance. Ils doivent avoir en leur possession dans un sac : gourde personnelle marquée de leur nom, claquettes, paquet de mouchoir**

Article 10 : Un passage de grade est prévu pour chacun une fois par an, les ceintures sont échangées gratuitement par le club. La période de passage diffère selon le grade. En cas d'absence, une séance de rattrapage sera programmée. Nous vous rappelons que des âges minimums pour chaque grade sont prévus par la Fédération Française de Judo.

Article 11 : Une animation interne au club appelée Trophée « Shin-Ghi-Taï » (esprit, technique, corps) est prévue tous les ans. Cette animation permet aux adhérents du club, aux parents ainsi qu'à l'enseignant de voir les progrès réalisés. D'autres animations sont organisées ponctuellement (goûter de Noël, stages, pot de fin de saison...).

Article 12 : Les chèques-Vacances, chèques-Sports, les coupons-Sports, Pass'sport, ainsi que les différentes participations des Comités d'Entreprises sont acceptés par le club.

Article 13 : Un Shiaï (interclubs) est également prévu chaque trimestre. Le grade minimum de participation est blanc avec un liseré jaune.

Article 14 : Tout judoka inscrit au club peut participer aux séances des clubs de Carantec, Guipavas, Gouesnou, Saint Martin des Champs, Saint Pol de Léon, Saint Thégonnec, Pleyber-Christ, Plouescat, Plougouven, Plouzévédé, Plounévez-Lochrist, Plouénan, Morlaix.

Article 15 : Toute décision concernant une situation non-prévue au présent règlement sera prise par le bureau du club en accord avec l'enseignant.



Horaires et jours de reprise des sections du Kumo

Cours accessibles à tous les adhérents de St Martin des Champs, Morlaix, Carantec, Plouéan, Pleyber Christ

Commune	Jour de reprise	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Pleyber Christ	Mardi 13 septembre	17h00 à 18h00 Pour les enfants nés en 2017, 2016, 2015 18h00 à 19h00 pour les enfants nés en 2014, 2013, 2012, 2011			
Carantec	Mercredi 14 septembre		14h00 à 15h00 pour les enfants nés en 2017, 2016, 2015, etc		
Morlaix	Mercredi 14 septembre Pour les enfants A voir sur le site pour les minimes et plus	19h30 à 21h00 pour les ado-adultes nés 2010 et avant <u>(Cours compétition)</u>	17h30 à 18h30 pour les enfants nés en 2017, 2016, 2015 18h30 à 19h30 pour les enfants nés en 2014, 2013, 2012, 2011 19h30 à 21h00 pour les ado-adultes nés 2010 et avant <u>(Cours loisir)</u>		20h00 à 21h30 pour les ado-adultes nés 2010 et avant <u>(Cours compétition)</u>
St Martin des Champs	Jeudi 15 septembre			17h30 à 18h30 pour les enfants nés en 2017, 2016, 2015 18h30 à 19h30 pour les enfants nés en 2014, 2013, 2012, 2011	
Plouéan	Vendredi 16 septembre				17h15 à 18h15 pour les enfants nés en 2017, 2016, 2015 18h15 à 19h15 pour les enfants nés en 2014, 2013, 2012, 2011

Attention, vous avez également l'accès gratuit sur les cours des clubs partenaires suivant :

St Thé Judo Club, Judo Club de Plougonven, Brest judo St Marc, Judo Club de Guipavas, Judo club Gouesnousien, Dojo du Léon, Dojo Plouescatais, Judo Berven Plouzévédé et l'Alliance Judo de la Baie

Renseignez vous sur le site du club : www.kumo-judo.fr



Prix de la licence : 41 € / 21 € (année de naissance 2018 et après)

2,9,1,5,6,0 KUMO

Numéro de licence renouvellement ou déjà licencié _____

Nom : _____

Prénom : _____

Nom de jeune fille (en cas de changement de situation) _____

Sexe (F ou M) _____ Date de naissance ____/____/____ Dojo: _____

Code postal _____ Adresse complète - N° de rue: _____ Nom de rue _____

Couleur de la ceinture: _____ (BA)Blanche,(BJ)BlancheJaune, (JA)Jaune,(JO)JauneOrange, (O)Orange, (OV)Orange/Verte, (VE)Verte,(BE)Bleu,(MA)Marron Date: ____/____/____ CN: _____ DAN _____

email _____

Téléphone portable: _____

Certificat médical - J'atteste être (ou que mon enfant est) titulaire d'un certificat médical valide établissant l'absence de contre-indication à la pratique :

- 1 du sport _____ ou Questionnaire (*) _____

- 2 du sport en compétition _____ ou Questionnaire (*) _____

- 3 licencié non pratiquant (exonéré de certificat médical) _____

(*) Uniquement valable pour les 2 renouvellements suivant la dernière présentation d'un certificat médical et si le demandeur atteste avoir répondu "NON" à l'ensemble des rubriques du questionnaire de santé

- DONNEES PERSONNELLES (RGDP) - Les données à caractère personnel vous concernant sont indispensables à la gestion de votre licence par la FFJDA. A défaut, votre demande de licence ou renouvellement de licence ne pourra être prise en considération. Vous autorisez expressément la FFJDA à traiter et conserver par informatique les données vous concernant. La FFJDA vous informe qu'elle est susceptible de vous adresser, en tant que licencié, des informations sur les activités et la vie de la fédération et des disciplines fédérales. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de mise à jour des données vous concernant auprès du service licences de la FFJDA licences@ffjudo.com, auprès de votre club via l'espace club ou directement via votre espace licencié.

Je souhaite recevoir par la FFJDA, des informations ou des offres notamment commerciales de partenaires économiques de la FFJDA (vos données personnelles ne seront pas transmises à ces partenaires) : OUI / NON

- ASSURANCE : L'établissement de la présente licence permet à son titulaire de bénéficier de l'assurance Responsabilité Civile souscrite par la FFJDA auprès de SMACL Assurances en partenariat avec Crédit Agricole Assurances. Par ailleurs, la FFJDA lui donne la possibilité de bénéficier de l'assurance Accidents Corporels, souscrite auprès de SMACL Assurances en partenariat avec Crédit Agricole Assurances. Le sousigné déclare avoir pris connaissance et accepte l'ensemble de ces garanties telles qu'indiquées dans la notice d'information qui lui est remise ce jour. Le montant de l'assurance Accidents Corporels est de 2,00 € TTC. L'adhésion à plusieurs disciplines fédérales n'entraîne pas le cumul de garanties d'assurances. Le sousigné déclare avoir été informé, dans la notice d'assurance, des possibilités d'extensions optionnelles complémentaires aux garanties de base ou de toute autre garantie adaptée à sa situation qu'il peut avoir intérêt à souscrire personnellement auprès de SMACL Assurances en partenariat avec Crédit Agricole Assurances (bulletin de souscription disponible auprès du club ou téléchargeable sur le site Internet de la FFJDA www.ffjudo.com) ou de l'assureur de son choix. La FFJDA informe ses licenciés de leur intérêt à souscrire une assurance Accidents Corporels. En cas de refus de souscription de l'assurance Accidents Corporels proposée par la FFJDA le club doit s'assurer que le sousigné a bien pris connaissance des informations assurances figurant au dos du formulaire à conserver par le licencié et qu'il prend sa décision en toute connaissance de cause.

Refus d'assurance : Si le sousigné refuse de souscrire à l'assurance Accidents Corporels proposée par la FFJDA et non obligatoire, il reconnaît avoir été informé des risques encourus par la pratique du Judo et D.A. pouvant porter atteinte à son intégrité physique Il ne réclame pas la somme de 2,00 € TTC avec la licence.

Date: _____

SIGNATURE POUR REFUSER L'ASSURANCE ACCIDENTS CORPORELS PROPOSEE PAR LA FFJDA

La licence est obligatoire avant le 1er septembre 2022 pour les trois dirigeants du club ou de la section (Président, Secrétaire Général et Trésorier) et doit faire partie du 1er envoi, afin de permettre au club de bénéficier des garanties de responsabilité civile et de protection juridique.

Attention : ce document précise au dos les garanties complémentaires qui peuvent être souscrites auprès de SMACL Assurances en partenariat avec Crédit Agricole Assurances. Les notices d'assurance sont téléchargeables sur le lien suivant : <http://www.ffjudo.com/assurances>

GUIDE D'UTILISATION

La présente demande de licence doit impérativement être datée et signée par l'adhérent ou son représentant légal
LA NOTICE EST LUE AVANT LA SIGNATURE DES PRESENTES ET CONSERVEE PAR L'ADHERENT

Tout titulaire d'une licence fédérale s'engage à respecter les statuts et règlements de la FFJDA (recueil des textes officiels disponible auprès du club et sur www.ffjudo.com)

Représentant légal : _____ " Lu et Approuvé " _____ Date : ____ / ____ / 202__

(nom et qualité) _____ date et signature obligatoire

2022/2023 L'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE souscrite par la FFJDA, auprès de SMACL Assurances en partenariat avec Crédit Agricole Assurances (contrat N° 262938/C) est incluse dans le prix de la licence. Sont garanties les conséquences pécuniaires de la responsabilité que tout licencié peut encourir en raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés à autrui dans le cadre des activités fédérales garanties.

Pour connaître le détail de ces garanties, se reporter au site <http://www.ffjudo.com/ffj/La-federation/Assurance>.

L'ASSURANCE ACCIDENTS CORPORELS souscrite par la FFJDA, auprès de SMACL Assurances en partenariat avec Crédit Agricole Assurances (contrat N° 262938/C) protège ses licenciés en cas de dommages corporels auxquels la pratique sportive peut les exposer. (Cotisation due au titre des garanties de base visées ci-après : 2,00 € TTC)

Assuré : le titulaire d'une licence de la Fédération Française de Judo, Jujitsu, Kendo et disciplines associées en vigueur ou en cours d'établissement ayant souscrit l'assurance accidents corporels.

- Sont notamment exclus, les accidents résultant de :
- De l'état alcoolique de l'assuré, ou de l'emprunt de stupéfiants ;
 - De suicide, tentative de suicide et mutilations volontaires ;
 - De la pratique - même occasionnelle - des sports aériens (parachutisme, deltaplane, parapente, aviation, vol à voile, gravitation, paramoteur, ULM, saut à l'élastique), de la spéléologie, escalade en milieu naturel, alpinisme (ascensions en montagne), via ferrata, varappe, d'activités subaquatiques (spéléologie, apnée, plongée, chasse et spéléologie sous-marine), de combats libres (pratique du MMA professionnel et en compétition, "No Hold Barred" et lutte contact), d'activités nautiques (canyoning, rafting, nage en eaux vives, kitesurf, kitefoal, wakeboard, flyboard, joutes nautiques, jet-ski et ski nautique).
 - Les épreuves, courses ou compétitions ou manifestations sportives organisées par l'assuré et mettant en compétition des véhicules et engins à moteur de tout genre.

DECES : versement d'un CAPITAL		
Licenciés	Dirigeants	Sportifs de haut niveau
Jusqu'à 16 ans révolus : 15 000 €		
A partir de 17 ans : 50 000 €	70 000 €	150 000 €

*Capital supplémentaire par enfant à charge fiscalement : 10 % du capital décès accordé / - Participation aux frais funéraires suite à décès d'un assuré : Montant de 1 300 Euros

INVALIDITE : Versement d'un CAPITAL		
Licenciés	Dirigeants	Sportifs de haut niveau
Accident de sport : Maximum 70 000 €	Accident de sport : Maximum 100 000 €	Accident de sport : Maximum 300 000 €

Accident corporel grave (invalidité égale ou supérieure à 61 %)		
Capital forfaitaire de 1 070 000 Euros	Capital forfaitaire de 1 100 000 Euros	Capital forfaitaire de 1 300 000 Euros

Remboursement des frais immédiats et aide aux proches : dans la limite d'un montant de 15 000 Euros et d'une période de 6 mois à compter de la date de l'accident ; Versement d'un capital immédiat de 70 000 Euros (pour les licenciés) ou 100 000 Euros (pour les dirigeants, cadres techniques, conseillers techniques fédéraux et chargés de missions fédérales, arbitres et commissaires sportifs et les enseignants, sportifs de haut niveau et dirigeants du comité exécutif) avant consolidation ; services d'accompagnement au blessé et ses proches ; PRESTATIONS DE TRAVAIL SOCIAL, PRESTATIONS D'ERGOTHERAPIE ET ACCOMPAGNEMENT VERS LA REINSERTION PROFESSIONNELLE.

INCAPACITE TEMPORAIRE TOTALE	
Dirigeants et sportifs de haut niveau	Enseignants
Indemnités journalières : 70 Euros / jour (franchise de 15 jours ramenée à 3 jours en cas d'hospitalisation)	Indemnités journalières : 45 Euros / jour (franchise de 15 jours ramenée à 3 jours en cas d'hospitalisation)

DÉPENSES DE SANTÉ

Licenciés, Dirigeants, Sportifs de haut niveau, Enseignants bénévoles

Remboursement dans la limite de 3 000 Euros par accident, soit :

- les frais de médecine, chirurgie, pharmacie, hospitalisation (y compris forfait journalier hospitalier), rééducation, prothèses, soins d'optique, soins dentaire, soins rendus nécessaires par l'accident jusqu'à la date de consolidation des blessures.
- Garantie étendue aux : déposement d'honoraires ; majoration pour chambre particulière (hors suppléments de confort : télévision, téléphone ...); frais liés à l'hébergement d'un parent accompagnant un mineur (nuitées et frais kilométriques); frais de transport pour se rendre aux soins prescrits ; frais de transports des victimes ; domicile - lieu de travail / scolarité ; frais d'ostéopathie.
- Garantie accordée sur justificatifs à hauteur des frais réels engagés par l'assuré et restant à sa charge après intervention des organismes sociaux ou assimilés.

SOUTIEN SCOLAIRE OU UNIVERSITAIRE	
Licenciés et sportifs de haut niveau	
Prise en charge du soutien pédagogique jusqu'à la reprise des cours. Jusqu'à 3 heures par jour ouvrable, hors vacances scolaires.	

SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE	
Licenciés et sportifs de haut niveau	
<ul style="list-style-type: none"> • Organisation et prise en charge du soutien psychologique avec un psychologue clinicien; - 1 à 5 entretiens téléphoniques ; - 1 à 3 entretiens en face à face. • Accompagnement psychologique spécifiquement dédié aux victimes de violences subies dans le cadre des activités assurées ; ligne téléphonique dédiée. 	

LES OPTIONS COMPLÉMENTAIRES : Souscuse de la protection des licenciés et consente du devoir d'information que la loi fait peser sur elle, la FFJDA a souscrit auprès de SMACL Assurances en partenariat avec Crédit Agricole Assurances, des garanties complémentaires permettant de bénéficier, au-delà du régime de base attaché à la licence :

- d'un capital "Décès" ;
 - d'un capital "Invalidité" ;
 - d'indemnités journalières en cas d'incapacité temporaire totale.
- Le licencié qui souhaite souscrire ces garanties optionnelles devra remplir le formulaire de souscription disponible auprès du club ou téléchargeable sur le site Internet de la FFJDA (www.ffjudo.com) et le renvoyer à SMACL Assurances (à l'adresse indiquée ci-dessous) en joignant un chèque à l'ordre de SMACL Assurances du montant de la formule retenue.

L'ASSISTANCE (souscrite par la FFJDA, auprès de SMACL Assistance en partenariat avec Crédit Agricole Assurances), prévoit notamment :

- Transport sanitaire, attente sur place d'un accompagnant, voyage aller-retour d'un proche, prolongation de séjour pour raison médicale, frais médicaux et d'hospitalisation engagés à l'étranger, frais de secours et de recherche, ...
- Assistance en cas de décès : Dées d'un bénéficiaire en déplacement. Déplacement d'un proche, Retour anticipé en cas de décès, ...
- Assistance aux personnes valides : Retour des autres bénéficiaires, remplacement d'un accompagnateur, retour anticipé pour se rendre au chevet d'un proche, sinistre majeur concernant la résidence
- Avance de fonds, frais de justice et caution pénale
- Services d'informations
- Assistance psychologique

Le service d'assistance est joignable 24h/24 au N° Vert 0 800 02 11 11 (appel gratuit depuis un poste fixe) ou +33 5 49 34 83 38 depuis l'étranger

Pour tous renseignements ou déclaration de sinistre, contactez : SMACL Assurances - Pôle Partenariat - 141 Avenue Salvador Allende - CS 20000 - 79031 NIORT CEDEX 9
Tel. : 05 49 32 87 85 / Mail renseignements : ffjda@smad.fr / Mail déclaration sinistre : deda-ffjda@smad.fr

SMACL Assurances - Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes régie par le Code des assurances
RCS Niort n° 301 309 605

Ce document n'a pas de valeur contractuelle. Il n'est qu'informatif et ne remplace pas les dispositions prévues au contrat N°262938/C souscrit auprès de SMACL Assurances en partenariat avec Crédit Agricole Assurances, par la Fédération Française de Judo, Jujitsu, Kendo et disciplines associées, (notices d'information téléchargeables sur le site Internet de la FFJDA www.ffjudo.com).

Pour toute réclamation, par principe, l'assuré s'adresse au Pôle Partenariat de SMACL Assurances. SMACL Assurances s'engage à accuser réception de cette réclamation dans les 10 jours ouvrables à compter de sa réception. Sauf circonstances particulières, SMACL Assurances s'engage à apporter une réponse définitive dans un délai de 2 mois suivant la réception de la réclamation.

En cas de désaccord sur la réponse apportée, l'assuré peut en second lieu adresser sa réclamation selon l'une des modalités suivantes :

- Par mail adressé :
- dans le cadre d'une réclamation relative à la gestion du contrat, à l'adresse mail suivante : service-reclamations-marches@smad.fr
- dans le cadre d'une réclamation relative à la gestion d'un sinistre, à l'adresse mail suivante : service-reclamations-indemnisations@smad.fr
- par courrier postal à SMACL Assurances Réclamations, 141, avenue Salvador-Allende, 79000 NIORT SMACL Assurance s'engage à respecter les délais de traitement susvisés.



Certificat Médical

à faire remplir par votre médecin :

- Si vous avez 1 ou plusieurs réponses positives pour votre enfant au questionnaire ci-joint
- Si vous êtes majeur

Fait le :/...../.....

A :

Je soussigné, Dr, certifie que
l'enfant / M / Mme / Mlle
ne présente aucune contre-indication à la pratique du :

- judo en compétition
- jujitsu/self défense

Signature :

QUESTIONNAIRE DE SANTE DES MINEURS

les majeurs doivent fournir un certificat médical de NCI à la pratique du judo en compétition , ou jujitsu/self défense

Tu es une fille <input type="checkbox"/> un garçon <input type="checkbox"/>	Ton âge : <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> ans	
Depuis l'année dernière	Oui	Non
Es-tu allé (e) à l'hôpital pendant toute une journée ou plusieurs jours ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu été opéré (e) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu beaucoup plus grandi que les autres années ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu beaucoup maigri ou grossi ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu eu la tête qui tourne pendant un effort ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu perdu connaissance ou es-tu tombé sans te souvenir de ce qui s'était passé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu reçu un ou plusieurs chocs violents qui t'ont obligé à interrompre un moment une séance de sport ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu eu beaucoup de mal à respirer pendant un effort par rapport à d'habitude ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu eu beaucoup de mal à respirer après un effort ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu eu mal dans la poitrine ou des palpitations (le cœur qui bat très vite) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu commencé à prendre un nouveau médicament tous les jours et pour longtemps ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu arrêté le sport à cause d'un problème de santé pendant un mois ou plus ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Depuis un certain temps (plus de 2 semaines)		
Te sens-tu très fatigué (e) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu du mal à t'endormir ou te réveilles-tu souvent dans la nuit ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sens-tu que tu as moins faim ? que tu manges moins ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Te sens-tu triste ou inquiet ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pleures-tu plus souvent ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ressens-tu une douleur ou un manque de force à cause d'une blessure que tu t'es faite cette année ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Aujourd'hui		
Penses-tu quelquefois à arrêter de faire du sport ou à changer de sport ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Penses-tu avoir besoin de voir ton médecin pour continuer le sport ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Souhaites-tu signaler quelque chose de plus concernant ta santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Questions à faire remplir par tes parents		
Quelqu'un dans votre famille proche a-t-il eu une maladie grave du cœur ou du cerveau, ou est-il décédé subitement avant l'âge de 50 ans ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Etes-vous inquiet pour son poids ? Trouvez-vous qu'il se nourrit trop ou pas assez ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Avez-vous manqué l'examen de santé prévu à l'âge de votre enfant chez le médecin ? (Cet examen médical est prévu à l'âge de 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans, entre 8 et 9 ans, entre 11 et 13 ans et entre 15 et 16 ans.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions concernant votre enfant ou si vous êtes majeur, vous devez nous fournir le certificat médical joint en dernière page, rempli par un médecin